23 Novembre 1790

MUNICIPALITÉ DE PARIS.

Case
FRC
6458

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Du Mardi 23 Novembre 1790.

M. DUPORT DU TERTRE, Miniſtre de la Juſtice & Garde du Sceau de l'Etat, a été introduit. Il eſt entré au milieu des applaudiſſemens. Parvenu ſur l'eſtrade au-devant de M. le Maire, M. le Garde-des-Sceaux a dit :

MESSIEURS,

« Je ne peux aſſez exprimer ma ſenſibilité

A

M&W 12002

» pour les bontés que veulent bien me témoi-
» gner mes camarades, mes chers collégues,
» vous tous que je ſuis ſi fâché de quitter.

« J'ai accepté la place à laquelle j'ai été élevé
» pour ne pas donner le mauvais exemple que
» l'homme honoré pluſieurs fois de la con-
» fiance de ſes concitoyens, ſe crût au-deſſous
» de la confiance des Rois.

» Je viens (a dit M. le Garde-des-Sceaux en dépoſant l'*écharpe* de Subſtitut-adjoint de Procureur de la Commune) » dépoſer au milieu
» de vous cette marque honorable des fonc-
» tions que la Commune m'avoit confiées. Elle
» paſſera dans des mains qui en ſeront plus
» dignes.

» Pardonnez, Meſſieurs, le trouble où je
» me trouve; je voulois vous apporter, vous
» préſenter un diſcours qui vous exprimât
» dignement tous mes ſentimens. Mais, Meſ-
» ſieurs, ce déſir a cédé à mon empreſſement.
» Je vous demande au nom du Roi, je vous
» demande au nom de la Patrie, le concours
» entre le Roi, ſes Miniſtres, des Miniſtres
» déſignés par le Peuple & la Commune de
» Paris.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Messieurs, a dit encore M. Duport « j'ai » d'autres devoirs à remplir, ils sont de la » plus haute importance; je dois vous informer que, la veille de mon élévation au » Ministère, j'ai signé la lettre à MM. les Administrateurs provisoires, pour les inviter à » rendre leurs comptes. Je m'honore d'être le » premier à donner l'exemple de la responsabilité. Je me reposerai sur un de mes collégues » du soin de vous présenter ceux qui me concernent, & j'espère que mon administration » provisoire sera pour vous un garant assuré » de celle à laquelle je suis appellé ».

Des applaudissemens unanimes & plusieurs fois répétés ont exprimé, de la manière la plus flatteuse, les sentimens & la sensibilité de toute l'Assemblée.

M. le Maire les a plus particulièrement exprimés dans un discours qui a été entendu avec la plus douce & la plus vive émotion. D'une voix unanime, le Conseil général en a ordonné l'insertion dans le procès-verbal.

MONSIEUR, a dit M. le Maire.

« Je m'applaudis d'être aujourd'hui auprès

» de vous l'organe de la Commune. Je puis
» d'autant mieux expoſer ſes ſentimens que
» je ſais combien ils ſont fondés. J'ai adminiſtré
» avec vous ; je connois vos lumières, votre
» intégrité & votre patriotiſme. Ces vertus
» vous avoient fait l'homme du Peuple ; ces
» mêmes vertus vous font l'homme de la Loi
» & du Roi. Celui qui, dans une grande ville,
» veilloit à l'intérêt de la Commune, va pré-
» ſider, dans un grand royaume, au maintien
» de la juſtice ; mais la Commune ne vous a
» pas perdu. Tandis que le Roi ſera béni dans
» ſon choix, vous ferez connoître au Monar-
» que, & cette Commune qui vous avoit choiſi,
» & ce Peuple toujours bon, mais qui ſera
» meilleur, parce qu'il eſt libre. Vous allez
» devenir le moyen de la confiance, le lien
» de la paix & du bonheur. Vous êtes un des
» enfans de la Conſtitution ; le Roi, en vous
» adoptant, a montré qu'il en eſt le ſoutien
» & le père ; il conſacre les bâſes de la
» Conſtitution, en appellant aux dignités les
» vertus & les talens ; il défendra la Conſti-
» tution, puiſqu'il appelle auprès de lui un
» ami de la liberté. »

M. CAHIER, premier Subſtitut-adjoint du Procureur de la Commune, & collégue de M. Duport, a demandé la permiſſion de joindre l'expreſſion de ſes ſentimens aux ſuffrages de toute l'Aſſemblée. Il les avoit conſignés dans un diſcours énergique, digne tout-à-la-fois de ſon patriotiſme, du patriotiſme de ſon collégue, de l'eſtime & de la confiance que la Commune leur a voués.

MESSIEURS, a dit M. Cahier,

« Je ſuis François & libre. Je ſais ce qu'eſt » un Miniſtre; je ſais que, ſous le régne des » loix, des changemens dans le Miniſtère ne » ſont point des événemens.

» Mais, lorſque, dans la ſituation la plus » pénible, entre le paſſé qui ſe prolonge » & l'avenir qui ſe dérobe à nos empreſſe- » mens, je vois M. Duport appellé au mi- » niſtère, je dis que c'eſt un grand événe- » ment.

» M. Duport eſt fils d'un homme dont le » cœur fut libre ſous le joug du deſpo- » tiſme; & les premières leçons qu'il reçut, » furent celles de la liberté.

» C'étoit le tems où la carrière du barreau » offroit quelques reſſources à ceux qui, nés » ſans ayeux ou ſans richeſſes, joignoient des » talens & de la vertu, à l'amour de la gloire » & de la liberté; M. Duport ſe fit avocat.

» Rappellez-vous, Meſſieurs, ces premiers » momens où l'autorité royale, encore ab- » ſolue, nous permit de former des Etats- » Généraux. M. Duport reçut le titre *d'Elec-* » *teur*. On ne le comprit point au nombre des » repréſentans de la nation, & il méritoit d'y » être. Ceux qui s'en affligèrent alors doivent » s'en réjouir aujourd'hui.

» Dans les agitations produites par la naiſ- » ſance de la liberté, M. Duport ne fut point » ſéparé de ſa ſection, celle de l'Oratoire. » Interrogez ceux qui partagèrent avec lui » les fatigues des premiers mois, & tous at- » teſteront ſon patriotiſme, ſa ſageſſe & ſa » fermeté.

» Enfin, arriva cette époque où les trois » cents repréſentans de la Commune vou- » lurent organiſer une Municipalité provi- » ſoire. Le département de Police étoit chargé

» du maintien de l'ordre public ; & ce dépar-
» tement devoit avoir un chef particulier,
» ſous la ſurveillance du chef général.

» Dans une place où tous les devoirs con-
» duiſent néceſſairement à des meſures répri-
» mantes, il falloit un homme qui ſçût con-
» cilier l'amour de l'ordre avec le reſpect re-
» ligieux dû à la liberté individuelle ; un
» homme dont les inclinations fuſſent ſouvent
» en oppoſition avec ſes devoirs. M. Duport
» fut élu Lieutenant-de-Maire.

» Vous ſçavez, Meſſieurs, comment il a
» rempli cette importante magiſtrature. La
» Police, jadis ſi redoutable & ſi odieuſe, de-
» vint ſous lui une autorité paternelle & tuté-
» laire. Il eut d'ailleurs l'art ſi difficile de bien
» juger les circonſtances, & de toujours diſ-
» tinguer ce qu'il étoit poſſible de faire, de
» ce qu'il eût été imprudent de tenter. C'eſt
» un témoignage éclatant de ſatisfaction qu'il
» a reçu de la Commune, lorſqu'en l'aſſociant
» au miniſtère public, qui lui appartient, elle
» l'a ſpécialement chargé de défendre ſes in-
» térêts & ſes droits.

» Tel eſt mon ancien collégue, tel eſt mon » honorable ami & celui de tous les gens de » bien : & voilà l'homme que le Roi vient d'ap- » peler à lui !

» Il eſt né dans cette claſſe, qu'autrefois on » nommoit inſolemment le Peuple ; & le Roi » le déclare le premier de ſes Miniſtres !

» Il chérit la liberté ; il a reçu vos exem- » ples ; il eſt nourri de vos principes ; il a juré » de vivre & de mourir pour le maintien de » la conſtitution ; & le Roi lui donne la pre- » mière place dans ſes Conſeils !

» Je le répète ; c'eſt un grand événement. » C'eſt, en quelque ſorte, le complément de la » Révolution.

» Il eſt donc vrai que le Roi (1) veut dé- » fendre & maintenir la liberté conſtitution- » nelle, dont le vœu général, d'accord avec » le ſien, a fixé les principes.

» Il eſt donc vrai que le Roi..... veut s'aſ- » ſocier de la manière la plus expreſſe & la » plus manifeſte à l'exécution & à la réuſſite

---

(1) Diſcours prononcé par le Roi, le 4 Février dernier.

» de tout ce que l'Assemblée Nationale a con-
» certé pour l'avantage de la France. (1)

» Il est donc vrai.... qu'il veut habituer son
» fils à être heureux du bonheur des François ;
» & à reconnoître toujours, malgré le langage
» des flatteurs, qu'une sage constitution le
» préservera des dangers de l'inexpérience ; &
» qu'une juste liberté ajoutera un nouveau prix
» aux sentimens d'amour & de fidélité des
» François pour leur Roi. (2)

» Oui, Messieurs, je vois s'accomplir au-
» jourd'hui ces promesses prononcées le 4
» février dernier, d'un ton si touchant, au
» milieu de l'Assemblée Nationale ; &, si l'in-
» tervalle qui sépare ces deux belles époques
» a été long & douloureux, tâchons de l'ef-
» facer de notre mémoire, ou bien n'en ac-
» cusons que la fatalité des circonstances. Que
» ce jour soit pour nous l'aurore de la félicité
» publique. Béniſſons le Ciel de nous avoir
» donné un Roi Citoyen ; encourageons ceux
» dont la salutaire & vraiment patriotique in-
» fluence a déterminé le choix d'un Ministre

---

(1) Ibid. (2) Ibid.

» populaire. Vivons tous désormais dans l'u-
» nion, la paix, l'espérance; &, si quelque
» sollicitude vient encore altérer notre repos,
» disons-nous à nous-mêmes, disons à tout
» ce qui nous environne : Que reste-t-il à
» craindre ? L'HOMME DU PEUPLE EST
» PRÈS DU ROI.

» Messieurs, je hais, je crains trop les
» idoles, pour en offrir à vos adorations.

» Sans doute, M. Duport s'immole au salut
» public. Ses goûts, sa tranquillité, son bon-
» heur, tout est sacrifié. Car, un homme ver-
» tueux, un homme d'un caractère mâle, &
» d'une austérité de mœurs digne des premiers
» âges, ne s'abaisse point jusqu'aux jouissances
» de l'orgueil ou de la vanité. J'admire son
» dévoûment ; & n'en suis point étonné.
» Il est Citoyen; il se doit à la patrie, & il
» respecte ses devoirs. Le prix de son sacrifice
» est dans la joie publique. Je ne propose point
» de lui voter des remercîmens.

» Mais, Messieurs, c'est du milieu de vous
» que le Roi l'appelle à lui; c'est votre con-
» fiance qui a déterminé la sienne; c'est le
» choix de la Commune de Paris, que le Roi

» couronne : voudriez-vous que le Roi ignorât
» combien vous êtes touchés du témoignage
» d'eſtime qu'il vous donne ?

« Je demande qu'au moment où la Dépu-
» tation, que vous avez réſolu d'envoyer au
» Roi, pour lui préſenter les hommages du
» profond & reſpectueux attachement de la
» Commune de Paris, ſera admiſe à ſon
» audience, M. le Maire exprime, de la ma-
» nière la plus énergique, la ſatisfaction que
» la Commune entière a reſſentie, en apprenant
» le choix que le Roi a fait de la per-
» ſonne de M. Duport, Subſtitut-Adjoint du
» Procureur de la Commune, pour Miniſtre
» de la Juſtice & Garde du Sceau de l'Etat. »

L'Aſſemblée étoit vivement émue, une ſorte d'enthouſiaſme & de tendreſſe avoit ſaiſi tous les cœurs. Un de ſes Membres lui a procuré une nouvelle jouiſſance. Il a propoſé, & le Conſeil général a unanimement arrêté que le Miniſtre de la Juſtice ſeroit prié de remporter ſon Echarpe & de la garder comme un gage du vœu du peuple, comme un ſouvenir honorable de ſes ſuffrages, & de l'attachement qu'il doit lui conſerver.

M. DUPORT a accepté, avec reconnoiſſance, un don qui devenoit, pour lui, le prix de ſon civiſme. Il s'eſt écrié, dans les tranſports de ſa gratitude :

MESSIEURS,

« Le poſte que je vais occuper eſt extrêmement périlleux. Mais il n'y a point de peines, point de chagrins qui ne ſoient effacés par ce jour; je remporte ce gage; il me ſera toujours précieux. Conſervez-moi votre amitié; conſervez-moi votre eſtime. Si la calomnie venoit à me pourſuivre, ne me jugez pas ſans m'avoir entendu. Je tiendrai, Meſſieurs, le ſerment que j'ai fait avec vous. Si vous pouviez jamais avoir quelque ſujet d'inquiétude, ſuſpendez votre jugement. Faites-moi connoître vos deſirs Je m'empreſſerai de paroître au milieu de vous; je ne ſerai jamais embaraſſé de vous rendre compte de ma conduite; car jamais je ne ceſſerai d'être honnête-homme ».

Les applaudiſſemens de l'Aſſemblée, ceux du Public dont elle étoit environnée, ont fait connoître à M. Duport combien de pa-

reilles craintes étoient éloignées de l'eſprit de ſes Concitoyens.

A la ſuite de ſes tranſports, un membre s'eſt écrié ! « Meſſieurs, le Miniſtre de la Ju-» ſtice eſt au milieu de nous ; il déclare qu'il » eſt encore, en ce moment, notre Collégue ; » il eſt l'homme de la Loi ; il eſt l'homme du » Peuple. Allons tous l'embraſſer ».

L'empreſſement avec lequel les Membres du Conſeil général ſe ſont tous portés ſur l'eſtrade & dans les bras du nouveau Miniſtre de la Juſtice, a été la réponſe unanime à la motion que tous avoient dans le cœur, au moment où l'un de leurs Collégues l'a propoſée.

A cet inſtant, pluſieurs Officiers de la Garde-Nationale, de garde à l'Hôtel-de-Ville, ſe ſont préſentés & ont demandé la permiſſion d'offrir leur hommage & leur reſpect au Miniſtre de la Juſtice.

M. Venet, Commandant du poſte, portant la parole, a dit :

« MONSIEUR,

» Permettez que la portion de l'Armée,

» qui se trouve en ce moment de garde à » l'Hôtel-de-Ville, vous offre, en son nom » & celui de l'Armée, qui ne démentira pas » sûrement ses Camarades, son hommage & » son respect.

» Peu préparé à avoir l'honneur de vous » complimenter, mon langage se ressentira » du désordre; mais il sera celui du senti- » ment que vous connoissez, & que vous » parlez si bien; il me seroit d'ailleurs diffi- » cile d'ajouter aux témoignages d'estime & » d'attachement que viennent de vous donner » vos Collégues, & que vous méritez à si » juste titre. Des Soldats, ne peuvent que » vous offrir leurs cœurs & leurs épées pour » le soutien de la Justice, à la tête de la- » quelle vous-vous trouvez.

» Permettez-moi de vous embrasser au nom » de mes Camarades présens, & de toute » l'Armée ».

Après cette scène attendrissante, & pendant laquelle M. Duport a donné à tous ses anciens Collégues de nouvelles marques de son attachement, le Ministre de la Justice a été prié de prendre place auprès de M. le Maire.

» Non, Meſſieurs, (a répondu M. Duport)
» vous venez de me déférer un honneur que
» je ſerai toujours empreſſé de reconnoître ;
» permettez que je me mette à côté de mon
» Collégue ; que je reprenne, pendant que je
» ſerai parmi vous, la place que vous aviez
» bien voulu me conférer ».

M. Duport a encore trouvé l'occaſion de manifeſter les ſentimens & les vues patriotiques dont il étoit animé ; il a demandé la permiſſion de ſe rendre au poſte & aux devoirs qui lui ont été confiés. Les applaudiſſemens avec leſquels il avoit été accueilli, au moment où il s'étoit préſenté, l'ont ſuivi au moment de ſa retraite.

L'Aſſemblée a repris le cours de ſes délibérations. La première a été d'ordonner l'inſertion, dans le Procès-verbal, des Diſcours qui ont été prononcés ; elle en a également arrêté l'impreſſion, & l'envoi aux 48 Sections.

Signé, BAILLY, Maire.

DEJOLY, Secrétaire-Greffier.

De l'Imprimerie de LOTTIN l'aîné & J.-B. LOTTIN, Imprimeurs-Libraires-Ordinaires de la VILLE, 1790.